



Bruxelles, le 5 février 2026

CM 1513/1/26
REV 1

LIMITE

ECOFIN
FIN
RELEX
PROCED
CADREFIN
BUDGET

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: ecomp1a.ecpol@consilium.europa.eu; coreper.2@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 57 84 / + 32 2 281 41 31

Objet: Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027

Lancement d'une procédure écrite

- Transmission au Parlement européen pour approbation

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé le 4 février 2026 de recourir à la procédure écrite, **les délégations qui n'ont pas encore notifié leur réponse sont invitées à indiquer si elles sont d'accord pour adopter** le règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027, dont le texte figure dans le document ST 5470/26 INIT.

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Le délai pour la présentation des réponses à la procédure écrite est prolongé jusqu'au **jeudi 5 février 2026 à 10 h 30 (heure de Bruxelles) au plus tard** et les réponses doivent être envoyées à l'adresse suivante: ecompl1a.eapol@consilium.europa.eu.

